



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 22606

Texte de la question

M. Philippe Vuilque attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les conséquences de l'entrée en vigueur des franchises médicales. Dans le département des Ardennes, les malades souffrent déjà de mesures qui instaurent une médecine à deux vitesses. Les foyers modestes et très modestes ont, en effet, modifié leurs comportements dans un sens préoccupant pour leur santé. Avant de se rendre en pharmacie pour acheter les médicaments qui sont prescrits par le médecin traitant, certains ménages se contentent désormais de finir les médicaments dont ils disposent. Cette pratique se révèle dangereuse à deux titres: le traitement n'est pas respecté et la santé du patient peut s'aggraver; l'automédication fait courir le risque de contre-indications graves pour le malade. Ce constat est celui que les pharmaciens dressent eux-mêmes, sur le témoignage des patients qui se présentent en officine. Depuis le 1er janvier 2008, les pharmaciens accusent une baisse de fréquentation et de leurs ventes qui dépassent 10 %. 50 centimes de franchise par boîte de médicaments, 50 centimes par acte paramédical, 1 euro par analyse médicale, 2 euros par transport sanitaire, l'addition se révèle très lourde, notamment pour les patients qui souffrent de maladies chroniques comme le diabète et plus grave encore. Les franchises médicales menacent également directement les pharmacies qui ne peuvent plus envisager de former ou d'embaucher des préparateurs ou de nouveaux pharmaciens. Cette mesure met en danger la santé des malades et fait de même avec le dispositif sanitaire curatif existant sur les territoires les plus pauvres. En conséquence, il lui demande de revenir sur un dispositif porteur d'un risque sanitaire avéré pour la population et de lui préciser les mesures destinées à préserver la survie de l'emploi dans les pharmacies fragilisées par ce dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22606

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mai 2008, page 3948

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)